

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité Social et Economique du 23 mars 2021

<u>NOM</u>	<u>PRESENT(E)</u>	<u>EXCUSE (E)</u>
Estelle BOUTON (Présidente)	X	
Laure JANOLIN (RRH - Invitée)	X	
Xavier FAUTRE (Responsable exploitation - Invité)	X	
Christelle BAUDOIN (Titulaire)	X	
Thierry PERRON (Titulaire)	X	
Christian KERVADEC (Titulaire)	X	
Annick LEY (Titulaire)	X	
Mohamed LAHAB (Titulaire)	X	
Bernard MONTEIRO (Titulaire)	X	
Aurélié HUDELLOT (Titulaire)	X	
Hervé ENRIETTO (Titulaire)	X	
Elena BADAI RENARD (Suppléant)		X
Jean-Marc GUMBEL (Suppléant)		X
Cristina BATISTA (Suppléant)		X
Germain CANDE (Suppléant)		X
David BALLIN (Suppléant)		X
Abderahman HAMIDI (Représentant Syndical)		X

Début de séance : 9h30

Informations direction :

Approbation du PV du 23.02.2021

Le PV du 23.02.2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Point activité commerciale

Appels d'offre :

- **Scolaires Montbard** : L'offre a été déposée début décembre. Attente du résultat.
- **Lignes régulières Lot 1 (105, 106, 107, 109)** : Il s'agit d'une Délégation de Services Public. L'offre a été remise le 08.01.2021. L'oral s'est tenu mardi 16.02.2021. Réponses aux questions complémentaires et nouvelle offre à remettre vendredi 26.02.2021. Commission d'attribution le 07.05.2021.
- **UT 70** : Il s'agit d'un Marché Public. L'offre a été remise le 22.01.2021. La procédure a été annoncée infructueuse car aucune offre ne répond aux attentes de l'UT ce qui stoppe l'appel d'offre. Nouvelle procédure lancée. Offre à remettre pour 06.04.2021.
- **Scolaire Mirebeau et Remilly (Lots 14 et 53)** : Offre à déposer le 09.04.2021.
- **TAD Liber'net** : Procédure à relancer
- **Navettes SNCF Villers les Pots** : Contrat se termine cette année. Attente appel d'offre.

Tourisme / occasionnel : Pas d'évolution majeure. Quelques demandes de devis pour des séjours en septembre et quelques demandes d'écoles. Sur janvier et février, 20 % d'activité réalisée par rapport à l'année dernière.

Quelques évènements sportifs et quelques demandes pour plus tard dans l'année. Stabilité sur les demandes de remplacements de train. Baisse importante sur le TAD Lisa et le TAD Liber'net.

2. Point sur les effectifs

CDD en cours

NOM	PRENOM	TYPE Contrat	POSTE
KLEINE	Yann	CDD Contrat Apprentissage	Carrossier
COLSON	Simon	CDD Contrat Apprentissage	Contrôle de gestion
AZZEGGOUARH WALLEN	Sofiane	CDD Remplacement	Conducteur
DROURI	Younès	CDD Remplacement	Conducteur

Embauche février 2021 : aucune

Départ février 2021 : aucune

Recrutement en cours : Un poste CDI Temps Complet au départ d'Avallon.

3. Information sur la participation

La direction informe les représentants du montant de participation à distribuer au titre de 2020. Cela s'explique par l'aide de la région, l'aide de Divia, l'aide du gouvernement sur l'activité partielle et le plan tourisme. Sur ce dernier point, la direction précise que l'éligibilité à ce plan a été une surprise et a permis à l'entreprise d'avoir des remboursements de charges sur la période du premier confinement. Elle précise que depuis, l'entreprise n'est plus éligible au plan tourisme. La direction alerte sur le fait que 2021 sera l'année la plus impactée par la pandémie.

Point supplémentaire :

P1 : Information sur l'agression d'un conducteur

La direction informe les représentants du personnel que le lundi 22 mars 2021, un conducteur de l'entreprise a été victime d'une agression par deux clients sous l'emprise de l'alcool. Un dépôt de plainte a été déposé par le conducteur concerné et l'entreprise se portera, à minima, partie civile.

La direction rappelle qu'en cas de problème, il est important de ne pas tenter de gérer seul la situation et de prévenir immédiatement l'entreprise qui prendra toutes les mesures nécessaires et pourra notamment faire intervenir les forces de l'ordre le cas échéant.

P2 : Information rectificative sur la proratisation des RTT des administratifs.

L'absence activité partielle entraîne la suspension du contrat de travail, et donc la non-acquisition de jours RTT. Il y a donc bien une proratisation pour les RTT des administratifs qui sont acquis en contrepartie d'un temps de travail de 37h par semaine. Avec les arrondis, un salarié qui travaille plus de 50 % sur le mois, acquiert 1 RTT, un salarié qui travaille moins de 50 % acquiert 0,5 RTT et un salarié qui est 100 % en activité partielle n'acquiert aucun RTT.

Questions des membres du CSE :

4. Sommes-nous tenu de répondre au PC Divia quand on roule ?

La direction indique que le code de la route interdisant le téléphone au volant, il ne faut pas répondre au PC en roulant que ce soit avec le téléphone ou le micro. Elle précise toutefois que si le PC Divia appelle, il y a forcément une raison et qu'il faut donc les rappeler à l'arrêt suivant ou trouver un arrêt sur la ligne pour les rappeler en toute sécurité. Elle indique qu'avec le nouveau SAE qui va être mis en place, le problème sera résolu puisqu'il ne sera plus nécessaire de décrocher le micro pour parler.

5. Protocole agression ou appel d'urgence sur le réseau Divia : peut-on faire un petit rappel sur les procédures à suivre, a-t-il changé ?

La direction indique que la procédure n'a pas changé. C'est toujours celle qui a été évoqué dans la formation Bienvenue à Bord. Par ailleurs, un livret sur les véhicules Divia comprenant, entre autres, cette procédure a été créé et il est remis à tous les nouveaux embauchés. Il peut être distribué, sur demande auprès de Xavier FAUTRE, aux conducteurs concernés.

6. Déjà mentionné lors de la réunion du mois de janvier, le problème de la relève Divia persiste, malgré un nombre dit « suffisant » de véhicules de services (clio 5 – trafic 3), il arrive encore que lors des relèves, il n'y ait pas de véhicule dispo. Il s'avère que le vendredi 12 mars un véhicule de service a manqué obligeant le chauffeur à partir faire la relève avec un bus divia.

La direction rappelle une nouvelle fois que le nombre de véhicules disponibles est suffisant pour assurer les relèves si chacun respecte les consignes qui sont données à savoir :

- Respecter strictement les horaires de relève et le véhicule affecté à celle-ci (tableau affiché au mur à droite de la boîte à clés)
- Ne pas faire de détour lors de la relève (aller ou retour) et passer rapidement les consignes
- Ne pas prendre la clé des véhicules de relève en avance

La direction indique qu'en respectant les consignes et horaires, les deux véhicules floqués Keolis (Clio 36 et Trafic 458) sont suffisants. Si toutefois, pour des raisons techniques, un de ces deux véhicules n'était pas disponible, les conducteurs sont autorisés à prendre une clio blanche. Enfin, dans le cas exceptionnel où aucun véhicule ne serait disponible, la relève peut être faite en bus.

A noter qu'un travail est en cours pour revoir l'organisation des relèves du samedi sur le secteur Longvic.

7. L'hébergeur OHV ayant brûlé donc perdu ses données de liaison, y a-t-il un impact financier (comment fonctionne la redistribution des trajets pour les scolaires).

La direction indique qu'il n'y a pas d'impact sur les lignes Mobigo en Côte d'Or ni sur le paiement en carte bleue. En revanche, il y a un impact sur la billettique des lignes Mobigo en Haute Saône uniquement pour les clients commerciaux. C'est la raison pour laquelle il faut continuer de les faire payer en donnant des tickets manuels. En revanche, pour les scolaires, sur ces lignes, l'entreprise étant payée aux kilomètres théoriques, il n'est pas nécessaire de les comptabiliser.

8. Sur les véhicules divia de la série 47 est-il possible de déplacer la pédale appel urgence sur la gauche (l'appui idem un embrayage) ?

Le responsable maintenance a fait un état des lieux des véhicules concernés et une demande va être formulée à Keolis Dijon Mobilité pour faire déplacer la pédale.

9. Possibilité d'aménagement des véhicules 3305 à 3311 afin de pouvoir poser la caisse et le téléphone lorsque l'on fait la flexo 40 ainsi que notre sac de travail ?

Le responsable maintenance a commandé l'élément pour ranger la sacoche et un essai sera effectué avant de passer une commande complémentaire. Concernant le support pour la tablette et le téléphone, il s'agit d'un produit « fait maison » et il n'existe pas de solution sur le marché. Une recherche de solution est en cours.

10. Questions diverses

Q1 : Le registre de doléances disponible sur le bureau de Myriam sert-il à quelque chose ?

La direction indique que le registre est bien pris en compte par l'entreprise de nettoyage sous réserve qu'il soit bien renseigné.

Q2 : Quels sont les avancements concernant la sécurisation du dépôt notamment pour mettre en place le miroir ?

La direction indique qu'elle a obtenu l'autorisation de l'entreprise Régis Martelet pour l'installation du miroir. La commande est en cours et, dès qu'il sera livré, le responsable maintenance reprendra contact avec l'entreprise Martelet qui souhaite être présent lors de l'installation.

Q3 : Navette City 4603 : Un sifflement perpétuel incommode à la fois les conducteurs et les clients et la navette a un problème de radio FM. Un signalement a déjà été fait.

La direction prend note du problème et se rapprochera de Keolis Dijon Mobilité pour savoir où en est le traitement de ce signalement.

Q4 : A qui est le car vert sur le parc ?

Il s'agit d'un bus du réseau d'Oyonnax.

Q5 : City : Problème d'accès aux toilettes à république

La direction rappelle que les conducteurs doivent aller aux toilettes du parking Trémouilles.

Fin de séance : 11h07

La présidente du CSE
Estelle BOUTON



Le secrétaire du CSE
Christian KERVADEC

